

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
21/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER,
Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE
BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Serge ANFRAY

Était absent excusé et représenté : M. Raymond GIRARD donne pouvoir à M. Stéphane
LECHANOINE

Était absent excusé : Yohann GARREAU,

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N°11/04 : LOGEMENT DU PRESBYTÈRE :
FIXATION DU LOYER

Madame le Maire rappelle que le logement du presbytère est actuellement occupé
gratuitement par une famille Ukrainienne depuis quelques mois. Cette famille a aujourd'hui
fait les différentes démarches pour ouvrir les droits auxquels elle pouvait prétendre.

Celle-ci peut désormais faire face au paiement d'un loyer.

Le logement est d'une surface habitable d'environ 107 m².

Le conseil municipal fixe les conditions de la location du logement nu comme suit :

- o Loyer : 350 € par mois à partir du 1^{er} décembre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les conditions tarifaires du logement fixées ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer le bail ainsi que tous documents
afférents au dossier

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Floriane VISART DE BOCARMÉ	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 